



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

STAGES DE
SECONDE GÉNÉRALE ET
TECHNOLOGIQUE

CONSTRUISONS L'AVENIR

Équipes pédagogiques, participez au dispositif Mon stage de seconde générale et technologique !

Un stage du 17 au 28 juin 2024, pour les élèves de seconde générale et technologique.

Les élèves de classe de seconde générale et technologique scolarisés dans les établissements scolaires publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale et du ministère chargé de l'agriculture ainsi que dans les établissements d'enseignement privé sous contrat sont concernés par l'instauration d'une séquence d'observation en milieu professionnel.

Des démarches rapides et simplifiées

Vous êtes chef d'établissement ou professeur dans un établissement concerné ?
Inscrivez-vous en quelques clics pour aider vos élèves dans leurs démarches :

1

Créez votre compte en quelques clics et sélectionnez votre établissement

2

Créez et gérez les classes de votre établissement

3

Suivez les candidatures de vos élèves

4

Chefs d'établissement, signez la convention en ligne et remettez-la à l'élève pour signature

À noter

Convention dématérialisée

Pour vous faciliter la démarche, le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse met à disposition une convention dématérialisée. Vous pouvez la compléter en ligne et ajouter des éléments spécifiques à votre établissement. Comme le chef d'entreprise, vous la signez en ligne.

Webinaires

Des sessions de prise en main de la plateforme à destination des entreprises et équipes pédagogiques sont régulièrement organisées : inscription via la plateforme.

Rendez-vous sur
1jeune1solution

